



Communiqué

Budget fédéral : La Coalition applaudit les mesures ciblant le tabagisme, le vapotage chez les jeunes et la nouvelle génération de produits nicotiques

Montréal, le 16 avril 2024 – « Il est clair que le gouvernement Trudeau, à travers ce budget, cherche à corriger des erreurs du passé, notamment en adoptant une approche proactive face aux enjeux soulevés par les produits nicotiques. En empruntant la voie de mesures fiscales réputées pour leur efficacité, et en resserrant rapidement certaines règles pour éviter encore plus de dérapage, le gouvernement agit avec la diligence que la situation actuelle exige, » dit **Flory Doucas, porte-parole et codirectrice de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac**, en réaction au budget fédéral dévoilé aujourd'hui.

Hausse de la taxe sur le tabac:

La **Coalition** salue la hausse de 4\$ de la taxe d'accise fédérale par cartouche de 200 cigarettes, qui s'ajoute à l'ajustement inflationniste de 1.49\$ du 1^{er} avril dernier – pour un total de 5.49\$. « Toute hausse du prix du tabac est une bonne nouvelle pour la santé publique. Puisqu'elles sont rapprochées dans le temps, ces deux augmentations provoqueront un choc de prix marqué qui impactera certainement la consommation du tabac. » Le **gouvernement fédéral** prévoit que ces deux augmentations généreront des recettes additionnelles de 1,36 milliard \$ sur les cinq prochaines années. « Les hausses de la taxe tabac sont non seulement bénéfiques pour la santé publique, mais génèrent des revenus considérables qui peuvent être réinvestis dans la prévention et notamment pour accompagner les gens qui fument vers l'arrêt tabagique. »

Hausse de la taxe sur le vapotage :

La **Coalition** accueille très favorablement l'augmentation de 12% du taux de taxation sur les liquides destinés au vapotage à partir du 1^{er} juillet prochain. La taxe passera donc de 1 \$ par 2 millilitres (pour les premiers 10 ml) à 1.12 \$ par 2 millilitres. De plus, le prix augmentera de 24¢ par 2 millilitres (12% de 2.00\$) dans les provinces comme le **Québec** qui participeront au système de taxation harmonisé (qui double le taux de taxation, avec la moitié qui ira aux provinces). « Il s'agit d'une mesure concrète pour réduire davantage l'abordabilité des produits de vapotage qui sont hautement addictifs et qui continuent à être vendus à des prix dérisoires. Face à une industrie du vapotage globalement délinquante, il serait pertinent d'investir une portion des nouveaux revenus dans la stratégie nationale de réduction du tabagisme et du vapotage. » Le gouvernement prévoit que l'augmentation de la taxe sur les liquides de vapotage se traduira par des recettes supplémentaires de 310 millions \$ sur 5 ans.

Empêcher la dépendance à la nicotine

« Nous sommes ravis d'apprendre que le gouvernement compte profiter du budget pour resserrer les règles encadrant les produits naturels afin de contrer les récentes tentatives industrielles d'expandre le marché de la nicotine, soit par le biais de nouveaux produits qui exploitaient un vide juridique, » ajoute **madame Doucas**. En effet, le budget mentionne l'intention du gouvernement de prévenir les utilisations non prévues de produits thérapeutiques, en modifiant la *Loi sur les aliments et drogues* « afin de s'attaquer à la question des utilisations non prévues et nocives de produits thérapeutiques et de les prévenir », notamment en empêchant la commercialisation de thérapies de remplacement de la nicotine qui créent une dépendance chez les jeunes.